République Française

Nouvelle-Calédonie

PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 – KONE

Tel. : 47.71.00
Fax : 47.73.99

Acquisition du matériel professionnel de cuisine des Internats Provinciaux Nord-2025.

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

PIECE N° 0

Table des matières

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION 3
ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE 3
ARTICLE 3 – DEFINITION DU BESOIN 3
ARTICLE 4 – DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE LA REMISE DES OFFRES 3
ARTICLE 5 – REMISE DES OFFRES 3
ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES 4
ARTICLE 7 - RESULTAT DE LA CONSULTATION 4
ARTICLE 8 - CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION 4

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION
La présente consultation a pour objet
L'acquisition du matériel professionnel de cuisine des Internats Provinciaux Nord-2025
Les candidats sont appelés à répondre, par internat.
L'attribution se fera par internat et par matériel selon les critères de sélection des offres.

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE
Le maître d'ouvrage est la province Nord, représentée par le président de l'assemblée de la province Nord.

ARTICLE 3 – DEFINITION DU BESOIN

a. **Identification du besoin**
   Un cahier des charges est joint pour détailler la liste du matériel par internat.

b. **Situation géographique**
   L'achat du matériel de cuisine concerne les sept (7) Internats Provinciaux Nord.
   (Koné, Koumac, Ouégoa, Hienghène, Poindimié, Houaïlou et Canala)

c. **Délai de la commande**
   Des bons de commande seront établis pour une livraison dans l'année 2025.

ARTICLE 4 – DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE LA REMISE DES OFFRES
Les offres devront comportées les documents suivants :

a. **Devis détaillé signé avec les éléments suivants :**

- Les frais de dépose du matériel remplacé
- Les frais de livraison et d'installation du matériel
- Le délai de livraison
- Le délai de garantie
- La disponibilité du matériel (en stock ou pas)

b. **Fiche(s) technique(s) de chaque matériel**

ARTICLE 5 – REMISE DES OFFRES

Offres sous format électronique :

Le candidat doit fournir les pièces de son offre sur le site de la province nord :
https://www.province-nord.nc
Consultation :

Rechercher la consultation suivante :

Acquisition du matériel professionnel de cuisine des Internats Provinciaux Nord -2025.

Et déposer votre offre

Avant le Lundi 18 aout 2025-16h.

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES
Les candidats seront évalués selon les critères suivants :

- Critère prix : 50 %
- Critère technique : 50%
  - Qualité du produit selon besoin 30%
  - Délai de livraison 20%

ARTICLE 7 - RESULTAT DE LA CONSULTATION
Les candidats (retenu ou non) seront informés par mail.

ARTICLE 8 - CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION
Le candidat retenu sera contacté par la DEFIJ-SAF-Bureau des services décentralisés et devra fournir les pièces suivantes :

- RIB
- RIDET

La non-remise des pièces citées précédemment fera obstacle à tout commencement d'exécution de la prestation. Le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnité. Le candidat suivant de la liste sera donc contacté ou à défaut, une nouvelle consultation sera lancée.

Le soumissionnaire (1)

(1) Nom et prénom du signataire et tampon de la société